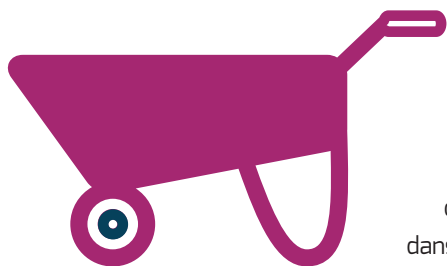


ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?



VALIDATION DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

Les compétences techniques portent sur les aspects de production : de la réalisation des tâches à leur planification, en passant bien entendu par leur ajustement in situ et dans les temps. On trouve aussi dans ce pôle les compétences portant sur des aspects connexes à la production tels que la conduite des machines agricoles, la réparation de ces dernières... qui sont bien souvent décisives quand on n'a pas grandi dans une ferme. L'accès aux compétences techniques nécessite, concernant l'installation agricole, d'allier théorie et pratique de manière fonctionnelle : la certification des compétences par la validation d'un diplôme donnant accès à la capacité agricole et, au delà de cet aspect réglementaire, la fonctionnalité des compétences et connaissances sur le terrain en situation de décision. Par ailleurs, le métier d'agriculteur contenant plusieurs métiers en lui même, quelque soit le profil des porteurs de projet, ils ont souvent à compléter leur profil sur au moins l'un des métiers pour faire face à leur « poste » : production animale/végétale, production/transformation/vente, réalisation des tâches/planification, – organisation.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES

Parallèlement aux compétences techniques qui sont souvent au cœur des préoccupations, les porteurs de projet doivent faire face à la gestion de leur projet d'installation : construction du projet, démarches administratives...

Ce pôle de compétences se transforme en gestion d'entreprise avec ce qu'il signifie de décisions à prendre, d'imprévus à accueillir ou encore de risques à prendre, ou de stratégies de développement à définir...avec la spécificité de développer une entreprise dans le milieu agricole avec des ressources souvent territorialisées et collectives qui nécessitent une acculturation particulière.



DÉVELOPPER
L'ENTREPRENARIAT
AGRICOLE
DES PERSONNES
NON ISSUES
DU MILIEU AGRICOLE
POUR RÉPONDRE
AUX ENJEUX
DU RENOUVELLEMENT
DES GÉNÉRATIONS





ACCÈS AU FONCIER

Il s'agit souvent de la première demande des porteurs de projet : recherche et acquisition de terres pour s'installer. Considérée comme la première étape du parcours à l'installation après la formation, l'accès au foncier est l'embûche la plus visible pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole, parce qu'elle est considérée comme la première et la clé d'entrée pour

la concrétisation du projet : « Revenez quand vous aurez trouvé du foncier, on vous accompagnera alors vers l'installation ». L'accès au foncier est un archétype de la rencontre avec le milieu agricole : accès réglementé et institutionnalisé, il nourrit des débats politiques forts renvoyant à des débats de société, dans un contexte très concurrentiel entre agriculteurs, ce qui en fait une porte sans clé pour des porteurs de projet non issus du milieu agricole. Or l'accès au foncier pose une question qui peut être traitée efficacement, localement et collectivement : d'une part en permettant au porteur de projet d'acquiescer une légitimité localement en construisant la rencontre avec les paysans et, d'autre part, c'est la question de la structuration de la veille sur les territoires et de l'organisation collective des paysans qui est posée et peut être animée et éveillée par ces cas concrets. Pour autant, cette organisation collective a besoin d'être orchestrée pour maintenir un droit de retrait aux porteurs de projet et garantir une continuité de projet aux territoires engagés. Derrière l'accès au foncier, c'est donc toute une médiation territoriale à construire pour organiser la rencontre entre des porteurs de projet, des collectivités et des cédants ou des partenaires comme Terre de Liens ou la SCIC Nord Nantes et harmoniser des délais et pas de temps qui sont souvent très différents. Cette question de l'accès au foncier et son accompagnement est un des nœuds de l'argumentaire en faveur de la création d'une structure du milieu agricole qui puisse porter les baux et les aides PAC pour sécuriser le foncier mais aussi pour intervenir en animation territoriale sur la question (y compris en l'absence de porteurs de projet) localement ou auprès des institutions.

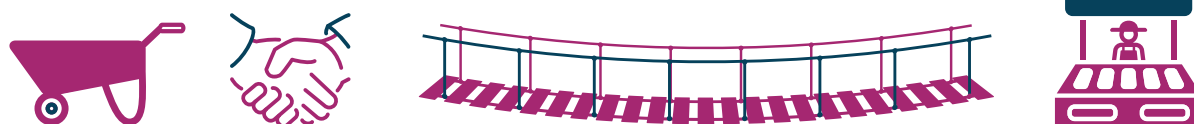
L'accès aux financements passe par l'appui au dimensionnement économique, c'est à dire la mesure à trouver entre les investissements sur l'outil de production, la capacité à générer de l'activité économique et de la rémunération et les moyens humains notamment la

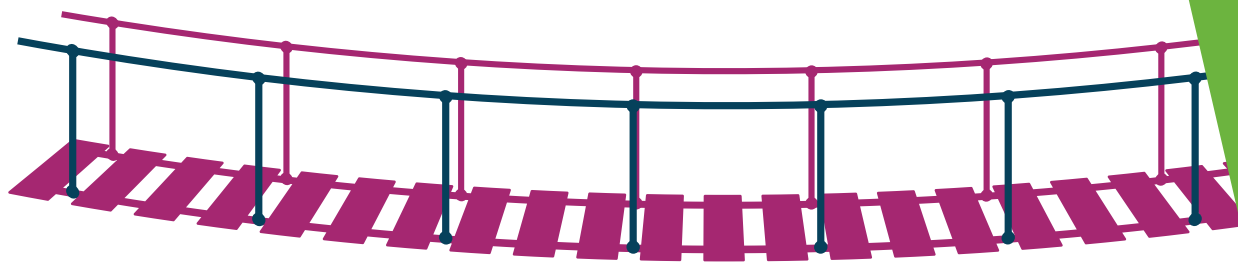
ACCÈS AUX FINANCEMENTS



donnée temps de travail. Ce dimensionnement économique doit répondre à la fois aux nécessités réglementaires (CDOA, DJA) économiques (financement bancaires) et rester fidèle aux aspirations du porteur de projet. Ce jeu complexe d'ajustement permet la réalisation et l'appropriation des documents permettant de mobiliser des financeurs (banques, aides publiques, financement participatif...) et doit devenir un véritable outil de pilotage économique et stratégique pour le porteur de projet. Cet accompagnement permet d'assurer le soutien et la continuité du projet dans ces différentes étapes y compris les obstacles (refus bancaires, capacité à générer de l'autofinancement, crédibilité du système de production...). En mutualisant ces obstacles au financement, on peut créer de nouveaux outils (ex : portage temporaire de l'activité via la CIAP, fonds de garantie pour la transmission progressive, mutualisation territoriale du risque) ou encore développer un plaidoyer et un lobbying multi partenarial vis à vis des institutions bancaires ou autres.

Dans une configuration de test d'activité ou de démarrage progressif, l'accès aux financements passe aussi par le financement direct du démarrage : pour réaliser les premiers investissements et l'avance de trésorerie nécessaires au lancement de l'activité ou, en amont, pour simplifier la formalisation du prévisionnel pour que le porteur de projet se positionne au cœur et en maîtrise de son projet et pour clarifier les soutiens possibles (cédant, territoire, progressivité du démarrage pour générer stock et autofinancement...).





SÉCURISATION DES PARCOURS SOCIAUX

Les porteurs de projet non issus du milieu agricole sont souvent, quand ils arrivent en période de transition professionnelle, soit dans le cadre de leur entrée sur le marché du travail en sortie d'étude, soit en reconversion professionnelle. Ils ont donc des besoins clairement énoncés en matière de sécurisation des parcours. Fournir un statut social, une couverture et une assurance durant cette période de préinstallation ouvre la reconnaissance de ce temps de projection ou de démarrage progressif, comme un travail, ou à défaut comme une formation action à part entière. Ce temps de transition peut donc valider l'acquisition de nouvelles compétences, générer une nouvelle configuration du réseau professionnel et permettre, même en cas de retrait du projet d'installation, de trouver rapidement un emploi. Par ailleurs, cette sécurisation des parcours se joue aussi d'un point de vue économique dans le cas d'un démarrage progressif des activités productives.



INSERTION TERRITORIALE ET ENTRAIDE

Pour une installation agricole, l'insertion territoriale est un facteur discriminant pour la pérennité de l'installation.

En effet, au-delà du modèle d'entrepreneur indépendant qu'ont en tête les porteurs de projet qui viennent à l'agriculture, très peu de fermes fonctionnent en indépendance totale, de nombreuses ressources en agriculture sont territorialisées et mutualisées (matériels, moyens humains, réseaux d'entraide...). Un enjeu fort pour les porteurs de projet non issus du milieu agricole et hors cadre familiaux consiste ainsi à identifier ces réseaux, comprendre leur fonctionnement et y trouver une place. Cela n'a rien d'automatique : convoquez donc l'image d'une jeune porteuse de projet en safran et plantes médicinales au milieu de la banque de travail des travaux d'ensilage... Plus loin, il s'agira donc de prendre une place dans ces réseaux : donner des coups de mains en amorce d'une entraide à venir, avant d'avoir besoin d'aide.

C'est une question clé pour l'accès aux moyens de production (foncier, entraide commercialisation...) que de pouvoir être identifié comme futur professionnel sur le territoire à une échelle permettant la rencontre humaine (canton, communauté de commune) et de pouvoir se faire reconnaître dans sa capacité à travailler et dans son projet en construction : gagner la confiance qui permet aux paysans de s'engager et prendre le risque du soutien du projet.

Par ailleurs, ce lien systématique avec les agriculteurs locaux et les structures collectives existantes sur le territoire (CUMA, banque de travail, association de remplacement, échange de terres...) permet une dynamique collective encore amplifiée à mesure de leur multiplication sur un territoire. Une réunion de présentation collective en CUMA des paysans en projet, nouvellement installés et vieux installés, génèrent beaucoup d'effets indirects et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des porteurs de projet par le milieu agricole en place. Ce lien est donc facteur de transformation et d'évolution localement.

Sur un autre plan, cette insertion territoriale est gage de pérennité de l'installation dans la mesure où, en agriculture, le projet d'entreprise est aussi un projet de vie et de famille. Prendre le temps de vivre le territoire humainement est donc une base essentielle à la suite du projet.



FICHE ANALYSE / ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

ENTRÉE DANS LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE ET NOTAMMENT EN TERME DE COMMERCIALISATION

Le développement du projet d'installation agricole se fait aussi par la rencontre avec les fournisseurs qui peuvent devenir, sinon un obstacle, au moins un frein, quand on n'est pas issu ni du territoire ni du milieu agricole. Aller voir le fournisseur de matériel agricole avec son paysan référent permet, par exemple, souvent de diviser sérieusement la note d'investissement.

En aval, la construction de la commercialisation est un enjeu de taille pour la viabilité du projet notamment sur des commercialisations en filière courte. Cette sécurisation des débouchés est un point clé de l'accompagnement à l'installation via une mixité filière longue/filière courte, une articulation au dimensionnement économique (économie d'échelle, mécanisation) ou encore un démarrage progressif accompagné qui permet de partir de son cercle pour prendre place localement et ouvrir les portes nécessaires. La présence en amont sur le territoire et la construction son projet de commercialisation avec le territoire est un levier performant pour transformer les concurrences en coopérations.



SOUTIEN D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DE PAIRS

L'échange entre porteurs de projet et le soutien d'une dynamique entre pairs est un pilier pour une progression sereine voir de transformation radicale du projet en dépit des inévitables hauts et bas, espoirs et désillusions, autonomie et dépendance vis à vis des conseils de tout type et accompagnements divers. Nombre de porteurs de projets nomment cette dynamique collective comme le facteur décisif de leur persévérance alors qu'ils avaient manqué d'abandonner. Cette dynamique de groupe est permise par des rendez-vous réguliers et une articulation sur les territoires même au-delà de l'installation.



LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



31 Bd Albert Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES CEDEX 3
Tel : 02 40 20 83 93 - Fax : 02 40 20 22 55
contact@ciap-pdl.fr - www.ciap-pdl.fr

